

COMMUNE DE
BUCQUOY

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

CANTON DE
BAPAUME

DELIBERATION

N°4/2025

Objet :

Attribution location
parcelle ZM 16

Certifié exécutoire
par le Président le

11/11/2025


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mil vingt-cinq, le 07 novembre, à dix-neuf heures, l'assemblée s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence d'Eugène DELAMBRE, en suite de convocation en date du 31 octobre 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Eugène DELAMBRE, Bruno VIENNE, Juliette DUNAJSKI, Anne-Marie BARBIER, Raynald LEPOIVRE, Serge DUCRON, Benjamin DALLE.

Absents excusés : Nathalie BISSETTE, Amandine LEROY, Ghislaine LEMAIRE, Marie-José BOTTE.

Absent : Angélique BARBIER.

Procurations :

Nathalie BISSETTE donne procuration à Eugène DELAMBRE

Amandine LEROY donne procuration à Bruno VIENNE

Ghislaine LEMAIRE donne procuration à Juliette DUNAJSKI

Secrétaire : Juliette DUNAJSKI

La séance ouverte, Monsieur DELAMBRE explique que Monsieur GERARD Pierre-Marie souhaite faire valoir ses droits à la retraite. Il précise qu'un courrier a été fait pour un appel à candidature(s).

10 candidats ont fait part de leur souhait de reprendre le bail pour la parcelle ZM 16 sur la commune de Bucquoy, d'une superficie de 4ha 01a 60 ca :

- Madame Mélany DERUY
- Monsieur Benoît GUILBERT
- Monsieur Baptiste MARKEY
- Madame Albane LEGRAND
- Madame Pauline COLLE
- Monsieur Maxime SAVOYE
- Monsieur Patrice DELAMBRE
- Monsieur Gonzague LAVOISIER
- Monsieur Benoît VANDENBOSSCHE



- Monsieur Jules VARLET

Après discussion, trois candidats correspondent aux critères :

- Madame Mélany DERUY
- Monsieur Maxime SAVOYE
- Monsieur Gonzague LAVOISIER

Monsieur DELAMBRE propose d'effectuer un vote à bulletin secret.

Résultat du vote : sept votants plus trois procurations

Madame Mélany DERUY : 4

Monsieur Maxime SAVOYE : 2

Monsieur Gonzague LAVOISIER : 4

Autre candidat : 0

Vote blanc ou nul : 0

Suite à l'égalité obtenue entre Madame Mélany DERUY et Monsieur Gonzague LAVOISIER, Monsieur DELAMBRE propose un second vote.

Résultat du second vote : sept votants plus trois procurations

Madame Mélany DERUY : 5

Monsieur Gonzague LAVOISIER : 5

Au vu de cette seconde égalité et en l'absence d'une possible distinction au vu du nombre pair des voix, Monsieur DELAMBRE propose de louer la parcelle ZM 16 à ces deux candidats. Il est précisé l'existence de deux chemins de part et d'autre de la parcelle, ce qui permet un accès facile pour son exploitation.

Après discussion et la majorité des membres présents et représentés (7 voix pour et 3 absentions dont 1 par procuration), Madame Mélany DERUY et Monsieur Gonzague LAVOISIER sont choisis pour louer la parcelle ZM 16 sur la commune de Bucquoy pour une superficie de 2ha 00a 80 ca chacun, rétroactivement à partir du 01 octobre 2025.

Il convient donc d'établir deux nouveaux baux en faveur de Madame Mélany DERUY et de Monsieur Gonzague LAVOISIER pour la parcelle ZM 16 d'une contenance totale de 4 ha 01 a 60 ca. Ces baux seront établis pour une durée de neuf ans à compter du 01/10/2025. Monsieur DELAMBRE propose que le fermage annuel soit arrêté à 7,7 qx/ha, à l'identique des précédents.

Après discussion, l'assemblée décide :

- D'attribuer la parcelle ci-dessus nommée à Madame Mélany DERUY et Monsieur Gonzague LAVOISIER
- De fixer le fermage annuel à 7,7 qx/ha qui sera révisable annuellement en application du coefficient d'augmentation fixé chaque année par arrêté préfectoral

D'autoriser le Président à signer les baux qui seront rédigés par Maître Fanny WUIOT, notaire à Bucquoy.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE, LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président,
Eugène DELAMBRE

